

**TREXpert****Le saviez-vous?**

La société Tavel Beteiligungen SA, dont le siège est à Berne, est une commerçante de titres au sens de l'art. 13 al. 3 let. d de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT). Procédez à une évaluation fiscale des transactions ci-dessous du point de vue de Tavel Beteiligungen SA. Les incidences fiscales doivent être calculées et justifiées, avec indication de l'article déterminant de la LT. Si l'opération n'est pas soumise à des droits de timbre, il convient également de le justifier et d'indiquer l'article de loi déterminant.

Exercice 1

Tavel Beteiligungen SA a procédé à une augmentation du capital de 1 000 000 francs pour sa filiale Blue Cap SA, sise à Francfort (Allemagne).

Solution

L'émission de droits de participation à des sociétés étrangères est exclue des droits de timbre de négociation; art. 14 al. 1 let. f LT.

Exercice 2

Tavel Beteiligungen SA a fait office d'intermédiaire pour des droits de souscription de diverses actions entre son client suisse Walter Werthmüller (qui n'est pas commerçant de titres) et la banque UBS SA, Zurich.

Solution

Le commerce de droits de souscription n'est pas soumis aux droits de timbre de négociation; art. 14 al. 1 let. d LT.

Exercice 3

Tavel Beteiligungen SA vend à la société indépendante Ad Astra Holding SA, également sise à Berne (pas enregistrée comme commerçante de titres), une participation dans une PME suisse au prix de 1 200 000 francs.

Solution

Tavel Beteiligungen SA est redevable de droits de timbre de négociation correspondant à $2 \times 0,75\%$ de 1 200 000 francs = 1800 francs; art. 17 al. 2 let. b LT.